

PROCÈS-VERBAL

Présidence : Michel CALLOT.

Membres présents :

Yannick **POUEY**, Secrétaire général ; Ludovic **SYLVESTRE**, Vice-Président ; Sylvain **DUPLOYER**, Vice-Président ; Cathy **MONCASSIN**, Vice-Présidente ; Marie-Françoise **POTEREAU**, Vice-Présidente, Jean-Michel **RICHEFORT**, Vice-Président.

Assistent également à la réunion :

Bénédicte **FOUBERT-LAUTROUS**, Directrice administrative et financière ; Anne **LE PAGE**, Directrice des activités sportives ; Christophe **LAVERGNE**, Directeur juridique ; Christophe **MANIN**, Directeur technique national ; **Fabien RAFFOUX**, Directeur des systèmes d'information ; Éric **MEINADIER**, médecin en charge de la surveillance médicale réglementaire ; Magali **DELLA SCHIAVA**, Assistante du Président.

Membres excusés : Éric **JACOTÉ**, Vice-Président ; Gilles **DA COSTA**, Trésorier général.

Invité excusé : Marc **MADIOT**, Président de la LNC.

Ordre du jour

I.	OUVERTURE PAR LE PRÉSIDENT	3
II.	ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 9 JUILLET 2020.....	3
III.	VIE FÉDÉRALE ET INFORMATIONS INTERNATIONALES.....	3
1.	Introduction.....	3
2.	Statistiques	4
3.	Demande d'agrément	4
4.	Actualités fédérales	5
5.	UCI et International	5
6.	CNOSF.....	5
7.	Ministère/Agence.....	6
8.	Collectivités territoriales	7
9.	LNC.....	7
10.	Point RH.....	7
11.	Point numérique.....	9
12.	Communication	11
13.	Plan de relance	11
14.	Élections	11
15.	Conseil fédéral.....	11
16.	Guide de la reprise sportive	11
IV.	INTERVENTION DU PRÉSIDENT DE LA LNC, DU MÉDECIN COORDONNATEUR DE LA MÉDECINE RÉGLEMENTAIRE ET DU DIRECTEUR TECHNIQUE NATIONAL	12
1.	Médecin coordonnateur de la Médecine réglementaire	12
2.	Directeur technique national	13
V.	PROPOSITIONS DES COMMISSIONS	14
1.	CN Cyclisme pour tous.....	14
2.	CN Cyclo cross	16
3.	CN Piste	16
4.	CN Cyclisme féminin.....	17
5.	Trophée Label d'Or.....	17
VI.	FINANCES	17
VII.	REVUE DE PROJETS	18
VIII.	REUNION DES PERSONNELS ADMINISTRATIFS DES COMITES REGIONAUX	19
IX.	CALENDRIER DES ÉPREUVES OFFICIELLES.....	19
X.	QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES	19

I. OUVERTURE PAR LE PRÉSIDENT

Le Président présente les condoléances des membres du Bureau Exécutif à la famille d'Yvon DURAND, ancien cadre technique de la Fédération Française de Cyclisme. Par ailleurs, il adresse un message de sympathie à Jacky TARENNE, touché par le deuil de son épouse.

II. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 9 JUILLET 2020

Sous réserve de la prise en compte des modifications actées en séance, le procès-verbal de la réunion du Bureau Exécutif du 9 juillet 2020 est adopté à l'unanimité.

Le procès-verbal de la résolution votée par voie électronique du 30 juillet 2020 est également adopté à l'unanimité.

III. VIE FÉDÉRALE ET INFORMATIONS INTERNATIONALES

1. Introduction

Le Président rappelle que la FFC a travaillé durant le printemps 2020 pour faire en sorte que les clubs et les comités puissent redémarrer le plus rapidement possible les activités de compétition, dans des conditions maîtrisées sur le plan sanitaire. Deux mois après le démarrage de cette reprise, il convient de saluer la réussite de cette stratégie. Tout d'abord, plusieurs centaines d'épreuves, dans toutes les disciplines, se sont réactivées sur tout le territoire et connaissent un succès très important en termes de participation. Le cyclisme de compétition revit, et pas seulement par le haut niveau, mais au cœur des régions.

Ensuite, toutes les compétitions officielles, et particulièrement le Championnat de France sur Route, ont donné l'occasion de faire la démonstration du savoir-faire et de la rigueur de la FFC quant à la traduction des normes sanitaires.

Enfin, la candidature pour organiser les Championnats du monde sur Route a été élaborée en quelques jours, ce qui démontre la crédibilité de la FFC en matière événementielle dans un contexte très complexe. Cette initiative, discutée favorablement jusqu'au plus haut niveau de l'État, donnera à la Fédération un avantage pour aborder les projets à venir (notamment dans le cadre de la présence dans le dispositif des Jeux olympiques).

Dans ce contexte, la FFC a fait montre de sa volonté de favoriser les activités de compétition et de les maîtriser. Ces actions ont largement contribué à repositionner le cyclisme dans le concert des disciplines sportives majeures en France. La FFC a fait en sorte que le cyclisme soit l'un des rares sports d'été à pouvoir reprendre un calendrier de compétitions quasi normal.

L'action maîtrisée sur le plan sanitaire confère à la FFC un caractère exemplaire et assoit sa crédibilité auprès des institutions, en particulier auprès du ministère de l'Intérieur.

La FFC a aussi pu resserrer considérablement les liens avec le Ministère délégué aux Sports au sein du ministère de l'Éducation nationale, avec la DIGES et avec l'ANS, de par sa réactivité dans le lancement de projets ambitieux.

La Maison fédérale a ainsi démontré sa solidité sous tous les aspects. Il y a là la preuve qu'un siège fédéral fort et efficace pèse fortement sur le déploiement du cyclisme.

Aussi, une nouvelle fois, le Président remercie les cadres de direction et avec eux les salariés de leurs équipes, nos cadres technique et l'ensemble des dirigeants du cyclisme français, des clubs à la Fédération en passant par les comités. L'investissement de chacun depuis le début du confinement a permis cette réussite.

2. Statistiques

Yannick POUHEY indique qu'à fin août 2020, le nombre de licenciés atteint 103 586 licenciés (92 356 hommes et 11 230 femmes). Au 30 septembre, la perte globale serait donc de l'ordre de 8,08 % par rapport à 2019. En ce qui concerne les Comités régionaux, il convient de saluer la très bonne performance de Tahiti qui, dans un contexte général de baisse, parvient à gagner des effectifs. En Métropole, il est constaté un dérochage des Hauts-de-France. Le détail par discipline est le suivant :

- -10,84 % pour le cyclisme traditionnel ;
- -6,66 % pour le VTT ;
- -1,33 % pour le BMX ;
- -7,93 % pour les autres disciplines.

Yannick POUHEY ajoute que lorsque les disciplines sont structurées autour d'emplois, d'éducateurs et de chiffre d'affaires à rentrer, la prise de licence s'est effectuée plus tôt. La déperdition est donc moindre. Il est en outre constaté une lourde perte de licences sur les catégories cadets et juniors, ce qui est particulièrement préoccupant.

Ludovic SYLVESTRE remarque que c'est la deuxième année consécutive qu'une baisse significative est constatée chez les jeunes. Il faut rappeler que ces profils ne souhaitent pas forcément entrer d'emblée dans la compétition.

Marie-Françoise POTEREAU confirme que la FFC doit changer son message d'attraction, afin de ne pas mettre excessivement, voir exclusivement, en exergue la compétition.

Le Président suggère à la Commission Jeunesse de travailler sur la bonne manière d'accompagner les clubs pour les aider à délivrer leurs messages aux enfants. Cette sensibilisation doit aussi intervenir dès le premier niveau de la formation fédérale.

Cathy MONCASSIN se propose de rédiger une sorte de « charte » de conseils au niveau des clubs pour qu'ils développent leur école de vélo.

Yannick POUHEY ajoute qu'il conviendrait aussi d'apporter des conseils aux clubs en matière de tarifs de cotisation.

Fabien RAFFOUX ajoute qu'au global, 2600 licences sont encore en cours de validation au niveau des régions.

3. Demande d'agrément

Yannick POUHEY fait état d'une demande d'agrément émanant de la société We Ride Lyon Indoor Bike Park, concernant la distribution de licences. À ce jour, sur le plan administratif, rien ne s'y oppose. Le Comité régional Auvergne Rhône-Alpes est très favorable au fait que cette structure obtienne l'agrément.

Le Bureau Exécutif approuve à l'unanimité cet agrément à We Ride Lyon Indoor Bike Park.

4. Actualités fédérales

Le Président évoque les 3 médailles d'argent françaises aux Championnats d'Europe sur Route. Il salue également le beau début de Tour de France avec la victoire d'étape et le maillot jaune de Julian ALAPHILIPPE, ainsi la victoire d'étape de Nans PETERS. Le Président adresse également ses félicitations aux organisateurs des différents événements nationaux et internationaux : Championnat de France Route à Grand-Champ, Championnat de France de VTT aux Ménuires, à l'Alpe d'Huez et en Haute-Maurienne, TFJB à Mours, Championnat d'Europe sur route à Plouay. En ce qui concerne la candidature au Championnat du monde sur Route 2020, il convient de remercier tous ceux qui ont œuvré pour monter en quelques jours un dossier de candidature de très haut niveau : en premier lieu le Trésorier Général Gilles DA COSTA, le Président du Comité Bourgogne Franche-Comté Gilles ZOPPI, les collectivités territoriales de Haute-Saône et de Bourgogne Franche-Comté, ainsi que le ministère des Sports. La candidature d'Imola a été finalement préférée, sans doute en grande partie pour ses attraits financiers, mais la FFC peut être fière du travail accompli et de la crédibilité française sur ce dossier.

Le Président évoque par ailleurs le Championnat d'Europe sur Route à Plouay et adresse ses remerciements à Jean-Yves TRANVAUX.

Il rappelle que le 28 août, la convention de mécénat ASO-FFC a été signée et remercie Yann Le MOENNER Directeur Général d'ASO et Christian PRUDHOMME Directeur du Tour de France de s'être mobilisés pour cette convention. Le départ du Tour de France a eu lieu le 29 août dans un contexte particulier et avec une rigueur exemplaire dans le contexte de crise sanitaire.

Sylvain DUPLOYER explique que Tahiti, qui adopte depuis deux ans une politique de développement sur le BMX, souhaite réaliser une opération de promotion de la discipline. Il s'agirait, dans ce contexte, de faire venir Sylvain ANDRÉ et Manon VALENTINO. Tahiti demande à la FFC une aide financière pour ce voyage.

Le Président soumet au vote le principe d'une aide de la FFC pour la prise en charge de ces déplacements.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Ludovic SYLVESTRE indique par ailleurs que le Comité régional de Guadeloupe demande à être dénommé « Comité régional cycliste des Iles de Guadeloupe ».

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

5. UCI et International

Le Président évoque les protocoles sanitaires UCI mis en place. Il rappelle l'annulation du congrès prévu dans le cadre des Championnats du monde sur route en Suisse. Cet événement sera remplacé par un congrès en visioconférence le 5 novembre 2020.

6. CNOSF

Le Président rappelle que le CNOSF a organisé son congrès le 8 septembre 2020. La FFC a été représentée par Jean-Michel RICHEFORT.

Jean-Michel RICHEFORT indique que ce congrès avait notamment pour but de réaliser un état des lieux post-Covid. Il s'est aussi agi de mettre en évidence les différentes actions du CNOSF. Trois ateliers ont été organisés en séance plénière :

- les actions mises en place envers les fédérations et les clubs ;
- l'accompagnement des membres du CNOSF dans les territoires ;
- les actions pour maintenir l'unité du mouvement sportif.

Jean-Michel RICHEFORT rappelle que la « carte passerelle » est valable du 1^{er} septembre au 17 octobre 2020 et les clubs doivent être encouragés à entrer dans ce dispositif. Durant cette période, les écoliers licenciés à l'USEP et l'UGSEL ont la possibilité de tester gratuitement un sport, sans nouvelle prise de licence, à raison de trois séances par club.

Suite à la baisse générale des licenciés enregistrée dans la plupart des fédérations une autre action concernera le recensement des effectifs de celles-ci en fin d'année, de façon à ce que le CNOSF ait des arguments concrets à présenter au gouvernement, et notamment aux services du Premier ministre, pour soulever des fonds dédiés au soutien des fédérations.

Yannick POUHEY note qu'au lieu de se focaliser sur les seules statistiques 2020, il lui semblerait beaucoup plus judicieux de voir si la FFC se trouve en décrochage concernant le nombre de licenciés par rapport aux autres grandes fédérations sur une échelle de 5 ans.

Le Président confirme qu'il est intéressant d'avoir une démarche d'analyse qui ne se focalise pas uniquement sur la période du Covid.

7. Ministère/Agence

Le Président note que le ministre des Sports a lancé un appel pour une grande opération « savoir rouler » durant le Tour de France, afin de créer un lien entre les clubs FFC et le milieu scolaire. Ce dossier a été pris en main par la DTN pour une opération dans une trentaine de villes pendant la troisième semaine du Tour de France. Un budget de l'ANS est consacré à cette opération.

De plus, le 5 septembre 2020, le Premier ministre a reçu les acteurs du sport. Deux fédérations ont été choisies pour participer à la délégation des 10 personnes reçues : la Fédération Française de Voile et la FFC. Le fait que la FFC ait été choisie pour cette réunion représente une grande satisfaction. La Fédération a porté pendant cette rencontre la demande d'un financement à hauteur de 10 millions d'euros du SRAV en milieu scolaire.

D'une manière générale, le Premier ministre a annoncé son souhait de voir le sport pleinement intégré aux différentes mesures du plan de relance. Il a annoncé 15 millions d'euros de plus en faveur des aides à l'emploi dans le sport, une nouvelle enveloppe de 40 à 50 millions d'euros pour les équipements sportifs, et une dotation de 30 millions d'euros pour alimenter un fonds via l'ANS destiné aux Fédérations et à leurs clubs. Enfin, dans sa conclusion, il a retenu la proposition sur le savoir rouler en le rattachant au plan mobilité et en fléchant les 10 millions d'euros vers le Ministère de la Transition écologique. La ministre des Sports a confirmé sa très grande satisfaction devant l'obtention de cette enveloppe et sa volonté d'intervenir auprès du Ministère de la Transition écologique pour que la FFC soit bien pilote du projet, même si, évidemment, il devra inclure d'autres acteurs dans sa mise en œuvre.

8. Collectivités territoriales

Le Président relate un déjeuner avec le nouveau Maire de Montigny, Laurent MERCKAERT, le 21 juillet 2020. Ce dernier a confirmé son intérêt pour l'évènementiel et pour le sport santé.

9. LNC

Le Président évoque la présence régulière de la LNC et de la FFC aux différents calls organisés par le Ministère sur la reprise de l'activité professionnelle.

10. Point RH

Bénédicte FOUBERT-LAUTROUS indique qu'un décret sorti le 1^{er} septembre 2020 évoque plusieurs situations d'allègement de contributions sociales dont pourraient bénéficier les clubs et les comités régionaux. Il convient d'effectuer une lecture détaillée du décret et d'informer les clubs à travers une note dédiée.

Par ailleurs, une réunion de CSE est prévue le 21 septembre 2020. Des réunions régulières avec l'instance se tiennent concernant la mise en place du protocole sanitaire. Une mise à jour de ce protocole a eu lieu le 10 septembre 2020. Le télétravail dérogatoire a été prolongé jusqu'au 30 septembre 2020 (2 jours par semaine). Le télétravail doit être alterné avec des jours de présence, afin de garantir des temps collectifs sur place. Des salariés éprouvent encore des difficultés, puisque certaines écoles restent fermées.

Le port du masque est obligatoire dans les bureaux partagés, en réunion, dans les véhicules partagés et dans les couloirs. Le fait d'imposer le port du masque permet d'éliminer de nombreux cas contacts « à risque ».

Yannick POUHEY rappelle que le contexte réglementaire évolue très régulièrement.

Bénédicte FOUBERT-LAUTROUS précise que comme le port du masque n'a été imposé que le 1^{er} septembre, le médecin du travail a considéré que des salariés pouvaient être considérés comme cas contacts à la fin août 2020. Le nombre de personnes présentes a été limité dans les salles de réunions ou les espaces de restauration. Des flyers sur les mesures barrières ont été affichés dans les locaux. Les salles de repas ont en outre été aménagées. Des plexiglas ont été installés dans les bureaux partagés en face à face. Quatre acteurs font figure de référents Covid, afin de refléter tous les types d'intervenants au sein de la Fédération. Un protocole dédié a été mis en place si un cas positif est déclaré au sein de la FFC, ou bien si un collaborateur déclare des symptômes.

Éric MEINADIER insiste sur l'importance de ne pas se rendre sur son lieu de travail lors de la déclaration des premiers symptômes évocateurs. Il convient d'aller consulter immédiatement son médecin.

Bénédicte FOUBERT-LAUTROUS note qu'un cas contact doit attendre 7 jours pour réaliser le test. Même en cas de test négatif, il faut, à la date d'aujourd'hui, respecter un isolement pendant 14 jours après le dernier contact. En résumé, il convient de favoriser le travail en horaires décalés, en élargissant les plages horaires ou en réduisant la durée de la pause méridienne. Au maximum, les réunions sont maintenues en visioconférence.

Fabien RAFFOUX ajoute qu'il sera procédé à des ajustements au niveau du matériel informatique. Le PC de certains salariés devra être mis à jour ou changé, afin de pouvoir réaliser du télétravail dans des conditions plus satisfaisantes.

Sylvain DUPLOYER insiste sur l'importance de clarifier le processus de désinfection des véhicules partagés. Il serait pertinent d'acter le fait qu'un double nettoyage doit être réalisé.

Le Président partage cette analyse.

Bénédicte FOUBERT-LAUTROUS prend note de ce point et évoque par ailleurs le sujet de la gestion des services civiques. Une réunion s'est tenue le 8 juillet 2020 à ce sujet. Il s'est agi de clarifier le fonctionnement de la gestion globale des services civiques et de mieux piloter les missions des services civique positionnés en région. Courant 2019, la gestion administrative avait été reprise par le service RH. En juillet 2020, des réflexions ont été entamées pour mettre en place une nouvelle stratégie. L'objectif était de rédiger une fiche de poste « services civiques FFC » ciblant les actions sur lesquelles la FFC souhaite développer et promouvoir ses activités. Les missions ciblées sont la structuration d'une école française de cyclisme, le savoir rouler, le cyclisme santé, l'organisation de manifestations et stages 100 % féminins, etc.

Marie-Françoise POTEREAU note que les fiches de poste sont réglementaires. Il convient d'effectuer un recentrage des missions, d'éviter les dérives et de mieux maîtriser la gestion des services civiques.

Bénédicte FOUBERT-LAUTROUS précise qu'un autre enjeu consiste à flécher les comités régionaux et départementaux comme structures d'accueil des services civiques. Enfin, l'objectif consiste à travailler en collaboration avec Thierry BEDOS, afin d'identifier les structures dans le besoin et cibler les actions des services civiques. À ce jour, l'agrément concerne 29 services civiques. En conclusion, Bénédicte FOUBERT-LAUTROUS présente au BE la liste des missions proposées aux services civiques.

11. Point numérique

Fabien RAFFOUX annonce que 35 284 licences ont été prises en dématérialisé en 2020, sur 104 170 licences validées au 10 septembre 2020. 66 % des licenciés ont activé leur compte pour intégrer leurs documents. Pour la saison 2021, certains aspects vont encore évoluer.

Ludovic SYLVESTRE suggère de déployer un audit vis-à-vis des dirigeants, afin d'aider les deux tiers des licenciés qui n'ont pas pris leur licence de manière dématérialisée à franchir le pas. Tout le monde n'est pas égal face au monde numérique.

Fabien RAFFOUX rappelle que 2020 correspondait à la première année de la dématérialisation. L'objectif pour la saison 2021 consiste à dépasser le seuil des 50 %.

Yannick POUHEY estime que les comités départementaux ont un rôle à jouer pour accompagner la modernisation.

Fabien RAFFOUX indique par ailleurs travailler sur une application pour les courses contre-la-montre. Une présentation de cet outil pourra être effectuée lors d'un prochain BE.

Il aborde par la suite le sujet de la dématérialisation de la licence Accueil Jeunes. Une décision doit désormais être prise concernant le mode de gestion de cette licence, qui était auparavant sur un format de carnet à souche. La problématique actuelle est que la dématérialisation se fait par enregistrement dans Cicle-Web par les clubs, avant une validation par la région. Fabien RAFFOUX propose désormais un nouveau mode de fonctionnement pour cette licence, qui ne nécessite pas de validation initiale par la région. Dans l'espace club, le club peut saisir les informations nécessaires à l'émission. Automatiquement, dès le jour de l'inscription, la licence est enregistrée dans Cicle-Web et le carton de licence en lui-même est émis. Derrière, le fonctionnement d'une licence classique est reproduit, car le club devra gérer cette demande, la placer dans son bordereau et la renvoyer à la région pour paiement.

Christophe LAVERGNE s'enquiert de ce qu'il adviendra des informations relatives à l'assurance, selon le dispositif proposé par Fabien RAFFOUX.

Fabien RAFFOUX assure que le système ne changera pas par rapport au dispositif précédent. Le club est censé informer au moment de la prise de licence. Il est toutefois possible d'acter le fait que dans le document envoyé avec la licence, une deuxième page correspondant à la notice d'assurance soit ajoutée.

Ludovic SYLVESTRE demande si 100 % des clubs ont un compte club actif.

Fabien RAFFOUX répond par la négative. Certains clubs ne l'ont pas encore activée.

Christophe LAVERGNE demande des précisions concernant la gestion du certificat médical.

Fabien RAFFOUX répond que ce sera toujours à la région de valider la présence ou non d'un certificat médical.

Le Président soumet au vote le dispositif proposé par Fabien RAFFOUX concernant la licence Accueil Jeunes.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Fabien RAFFOUX aborde ensuite le sujet des catégories imposées et des renouvellements. À ce jour, les demandes auprès des comités régionaux ont été effectuées. La période du 1^{er} et le 15 octobre 2020 a été choisie pour ouvrir le recrutement, en intégrant le fait qu'il existe des catégories imposées.

Le Président rappelle qu'il avait été prévu d'avancer la demande de licence possible pour toutes les séries de licences autres que celles où il existe un problème de gestion de catégorie. La gestion des catégories a un impact sur le prix et sur d'autres paramètres.

Fabien RAFFOUX propose que pour les catégories Jeunes (sauf les cadets), Loisirs, Assistance/Organisation, soit ouverte tout de suite la possibilité de renouvellement dans le système.

Yannick POUHEY suggère même d'ouvrir cette possibilité aux cadets.

Ludovic SYLVESTRE insiste sur l'importance de laisser la main aux comités régionaux sur ce sujet des catégories.

Le Président estime que le fait de copier-coller les informations de 2020 pour 2021 représente une bonne base, tout en rappelant aux régions qu'elles ont la main pour modifier cette base.

Fabien RAFFOUX rappelle que dans certains cas, lorsque la région voulait attribuer une catégorie autre que celle que la FFC imposait, il fallait passer par le Secrétaire général, par le coordinateur, par la DAS... Désormais, il conviendra simplement d'adresser un courriel sur le support.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Fabien RAFFOUX aborde par la suite le sujet des règles d'affiliation. Selon la réglementation, une licence ne peut être enregistrée que si le club est affilié sur la saison. Pour les primo licenciés, il faut se baser sur l'affiliation de la saison en cours. Pour les renouvellements, il faut que le club soit affilié. De plus, pour que l'affiliation soit complète, il faut que le paiement soit effectif. Il convient de trouver le bon équilibre dans ce fonctionnement. Dans ce contexte, Fabien RAFFOUX propose de différencier l'ouverture d'affiliation de la validité d'affiliation. À ce jour, il n'y a pas de distinction dans le système entre un club réellement actif pour la saison suivante. En résumé, il convient de déterminer le critère permettant à un club d'enregistrer de licences de renouvellement.

Un débat s'engage sur les règles d'affiliation, sans qu'une solution soit identifiée en séance ; une séance de travail spécifique sera organisée pour traiter ce point.

12. Communication

Ludovic SYLVESTRE rappelle que les droits TV lors du BE de juillet 2020, le nouveau contrat France Télévision/Eurosport avait été validé. Désormais, un contrat doit être conclu pour la production d'images pour fournir le signal. L'appel d'offres a permis d'obtenir des réponses d'AMP Visual et Euromedia pour la couverture des 5 championnats de France des disciplines majeures. Le service communication propose de choisir le prestataire AMP Visual.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

13. Plan de relance

Le Président détaille les quelques modifications à porter à la communication sur le plan de relance. Par ailleurs, Gilles DA COSTA a élaboré le 9 septembre 2020 un document proposant un système d'intéressement des clubs à la prise de licences Jeunes pour 2021. La proposition consiste à se baser sur des tranches.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

14. Élections

Yannick POUHEY rappelle qu'une première note été envoyée concernant les élections. Il s'agit notamment d'y rappeler les conditions de calendrier à respecter, les questions de seuil en matière de nombre de représentants, ainsi que les modalités de candidature. Ainsi, les comités régionaux et départementaux pourront organiser leurs élections générales électorales dans de bonnes conditions de connaissance des règlements.

15. Conseil Fédéral

Yannick POUHEY explique que le fait de réunir une quarantaine d'intervenants au sein d'une même salle pose des difficultés dans le contexte sanitaire actuel.

Il est décidé d'organiser un entretien avec le Président du Conseil Fédéral pour savoir comment il souhaite procéder.

16. Guide de la reprise sportive

Yannick POUHEY relève que le guide de la reprise sportive été publié. La pratique des entraînements entre dans le champ des activités physiques et sportives, ce qui permet de ne pas relever de l'interdiction de regroupement de plus de 10 personnes. Ainsi, les clubs, comités régionaux et départementaux doivent se rapprocher rapidement de la Direction juridique de la FFC si, sur leur territoire, demeuraient des soucis sur l'interprétation de textes.

Christophe LAVERGNE confirme que l'idée d'établissement d'activités physiques et sportives a pour conséquence de ne pas être soumis à la jauge de 10 personnes. Un argumentaire pourra être élaboré pour permettre aux clubs, comités régionaux et départementaux de mettre en avant cette notion.

IV. INTERVENTION DU PRESIDENT DE LA LNC, DU MEDECIN COORDONNATEUR DE LA MEDECINE REGLEMENTAIRE ET DU DIRECTEUR TECHNIQUE NATIONAL

1. Médecin coordonnateur de la Médecine réglementaire

Éric MEINADIER rappelle que le protocole sanitaire UCI pour la Route était très complexe, dans le but de protéger les compétitions professionnelles. Environ 8000 tests PCR ont été réalisés sur les compétitions à ce jour, pour un bilan de 15 cas positifs au total. Aux Championnats de France, les mesures sanitaires ont été adaptées de manière exemplaire, avec le maintien des « bulles ». Par ailleurs, à ce jour, après 10 étapes du Tour de France, aucun coureur positif n'a été identifié. Il convient de s'interroger sur ce qu'il adviendra sur le plan réglementaire si certains coureurs ne respectaient pas l'obligation d'isolement imposée par l'ARS.

Yannick POUHEY estime que la question ne devrait même pas se poser. Un sportif qui ne respecterait pas les mesures de l'ARS et qui se rendrait sur une compétition en ayant bien été informé de la situation devra faire l'objet de sanctions. Si l'information est claire et non interprétable, une sanction devrait forcément intervenir.

Le Président note qu'il faut éviter de créer une réglementation spécifiquement liée au Covid. Il renvoie à la commission de discipline, qui est l'instance adaptée. Le fait de se rendre sur une compétition revient à mettre sciemment en danger les autres, ce qui correspond à un comportement sanctionnable. Il faudra que la commission de discipline s'appuie sur le fait que l'athlète ait eu bien connaissance de mettre en danger les autres.

Éric MEINADIER évoque par ailleurs le sujet de la licence santé. Une offre de mobilité sera prochainement mise en place. Les coaches vélo santé commencent en outre à être formés. Pour mémoire, la licence santé repose sur une prescription médicale, dans le cadre d'une pathologie chronique, avec une demande de certificat. Elle est délivrée dans le cadre d'une inscription dans un club habilité cyclisme santé. En 2019, le sujet d'une licence de type « bien-être » avait été évoqué. Il conviendrait de préciser le cadre de ce type de licence.

Le Président insiste sur l'importance de s'interroger précisément sur les avantages liés à la licence.

Éric MEINADIER cite l'exemple de modules d'éducation adaptée.

Par ailleurs, il relaie la proposition de certains médecins des équipes professionnelles concernant un raccourcissement de l'épreuve en ligne des Championnats de France sur Route. Selon eux, il serait plus pertinent de mettre en place une course plus courte, afin de favoriser les chances des Français pour le Tour de France.

Éric MEINADIER évoque par ailleurs la démarche à suivre en cas de violences, de sexisme de racisme ou de harcèlement.

Marie Françoise-POTEREAU rappelle que le ministère des Sports a structuré un dispositif. Des sensibilisations dédiées s'inscrivent dans le cadre des formations d'éducateurs. De plus, un groupe de cellules ressources est en train d'être mis en place. Enfin, les fiches de référence du ministère sur les violences sexuelles ont toutes été intégrées sur le site de la FFC.

Éric MEINADIER annonce pour conclure que la réunion du colloque médical a été annulée pour 2020, en raison du contexte sanitaire.

2. Directeur technique national

Christophe MANIN réalise tout d'abord un point sur les résultats, avec les Championnats d'Europe à Plouay. Cette compétition en France a permis notamment de tester le dispositif pour les Championnats du monde à Imola. Du 8 au 11 octobre 2020 est en outre prévu le Championnat du monde de VTT en Autriche.

Une alerte Covid concerne les pilotes de BMX, avec des cas positifs et de nombreux cas contacts.

Christophe MANIN évoque par la suite le changement d'organisation de la DTN. Il convient de miser sur une certaine stabilité pour être prêt dès le mois de mars 2021 afin d'aller vers Tokyo 2021 puis Paris 2024. Christophe MANIN a, dans ce contexte, souhaité faire évoluer l'organisation de la DTN en créant un comité de direction de la DTN, c'est-à-dire en s'entourant de deux DTN adjoints. Aussi, les missions de DTN adjoint chargé du développement et des territoires seront confiées à Thiery BEDOS à compter de septembre 2020, ce qui permet de renforcer le rôle de Cédric CHAUMOND sur les missions de DTN adjoint en charge du haut niveau.

Par ailleurs, un comité de pilotage sera constitué afin de piloter collectivement la DTN en mettant davantage de liens entre les filières et les secteurs transversaux. L'institut national de formation sera mis au service du haut niveau et du développement, sans occulter les missions hors champ de la DTN. Le comité de pilotage est pour l'heure composé des managers du secteur formation, du secteur développement, du centre technique, des représentants de sportifs de haut niveau, etc. (une dizaine de personnes).

Christophe MANIN évoque par ailleurs le départ de Jérémie FROMONTEIL, entraîneur au Pôle de Bourges, vers la DNR Hauts-de-France. Il est remplacé provisoirement par Yann LE BOUDEC (CDD de 3 mois), qui est contractuel de la fonction publique. Le DTN annonce également le départ de Samuel ROUYER, qui a obtenu sa mutation sur la Direction régionale Grand Est.

Marie-Françoise POTEREAU insiste sur l'importance d'adopter une stratégie permettant de raccrocher davantage l'effectif des CTS à la DTN, afin de stimuler leur motivation.

Le Président évoqué un courrier du directeur des sports, qui est fait état d'une ouverture assez franche sur la nature des recrutements pouvant être mise en place concernant les cadres.

Christophe MANIN note que la FFC est confrontée à la problématique de l'absence de renouvellements. Par ailleurs, il annonce que Manon GARCIA a été engagée pour trois mois, afin de se concentrer sur la mission suivante : offre mobile au cyclisme santé.

Le DTN évoque par la suite le projet de déploiement d'agents de développement dans les territoires. Il s'agit de changer les modèles économiques, qui reposent jusqu'à présent quasi uniquement sur l'organisation de compétitions. Il s'agirait de disposer dans les structures d'acteurs capables de monter des projets. Le dispositif d'aide à l'apprentissage, prévu jusqu'en février 2021, représente une véritable opportunité dont pourrait se saisir la FFC. La Fédération pourrait ainsi apporter une aide, venant renforcer celle de l'État (8000 euros sur deux ans). Aussi, la DTN propose de mettre en place un plan de formation bi qualifiant. Une partie s'appuierait sur un DE JEPS Cyclisme, couplée à une formation management et développement des services sportifs.

Le Président rappelle que l'essence du projet consiste à déployer un réseau territorial. La FFC pourrait venir en aide de la structure d'accueil, qui serait ainsi motivée dans le travail à réaliser avec l'agent de développement. Chaque comité régional doit avoir l'opportunité d'exprimer ses besoins et ses préférences.

Christophe MANIN aborde par la suite le sujet du SRAV, avec les actions menées dans un premier temps dans le cadre du Tour de France. La FFC se trouve mise en valeur dans cette promotion du SRAV réalisée sur une quarantaine d'opérations pendant la dernière semaine du Tour de France.

V. PROPOSITIONS DES COMMISSIONS

1. CN Cyclisme pour tous

Jean-Michel RICHEFORT présente la première proposition de modification, qui concerne la réglementation relative aux Juniors Filles. La proposition est la suivante :

Paragraphe 2 : Attribution initiale des niveaux des Pass'Cyclisme

16.2.4 *Les femmes titulaires d'une licence de 2e ou de 3e catégorie compétition peuvent participer aux épreuves Pass'Cyclisme hommes sur route en D1 ou D2, au choix.*

Les femmes titulaires d'une licence Pass'Cyclisme D1, D2, D3 ou D4 peuvent participer aux épreuves Pass'Cyclisme hommes sur route dans le niveau de leur choix, à condition qu'une course PC Femme n'ait pas lieu sur la même organisation, auquel cas elles devront obligatoirement s'engager sur l'épreuve Pass'Cyclisme féminine.

Les licenciées 1re catégorie peuvent courir uniquement en D1.

Les Juniors Filles sont autorisées à participer aux épreuves spécifiques Pass'cyclisme Femmes. Les Juniors Filles peuvent également participer aux épreuves Pass'Cyclisme hommes dans le niveau de leur choix, dès lors qu'aucune

course Pass'Cyclisme femmes ne soit organisée dans leur comité régional d'appartenance.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Jean-Michel RICHEFORT indique que la deuxième proposition concerne les cartes à la journée.

Paragraphe 2 : Attribution initiale des niveaux des Pass'Cyclisme

16.2.6 Attribution du niveau Pass'Cyclisme à un compétiteur UFOLEP ou FSGT, suivant équivalence :

Licence		Correspondance
UFOLEP	FSGT*	FFC
1	2 ^{ème}	D1
2	3 ^{ème}	D2
3	4 ^{ème}	D3
4	5 ^{ème} , 6 ^{èm}	D4

Cette classification s'applique également aux « Cartes à la journée ».

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Jean-Michel RICHEFORT propose par ailleurs d'ajouter une exception pour les chauffeurs dans les cycloportives et rando sportives, qui peuvent avoir une carte à la journée. Il apparaît en effet difficile d'imposer une licence à quelqu'un qui apporte une aide ponctuelle sur une cycloportive ou une rando sportive.

Yannick POUHEY rappelle que les cycloportives font partie du calendrier fédéral. À ce titre, les chauffeurs devaient être forcément licenciés, selon le règlement.

Le Président estime qu'une exception existe déjà, dans le cadre de la réglementation relative au calendrier des épreuves régionales. Il conviendrait de simplement ajouter la mention des cycloportives.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Jean-Michel RICHEFORT aborde enfin le projet de règlement des rando sportives, dont ont pu prendre connaissance les membres du BE. Actuellement, la rando sportive existe déjà, mais assez sommairement, au sein de la réglementation du cyclisme pour tous. Il conviendrait de remettre ce règlement au goût du jour, afin de redynamiser ce format.

Le règlement des rando sportives est adopté à l'unanimité.

2. CN BMX

Sylvain DUPLOYER présente la proposition de modification du titre 5 de la réglementation, qui concerne les secours. La mention de la présence d'ambulances secours sur le lieu de compétition était inutile, puisqu'elles n'avaient bien souvent pas le droit de transporter. En cas d'accident, le transport est généralement assuré par les pompiers.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Sylvain DUPLOYER évoque par ailleurs la Coupe d'Europe organisée par le club de Sarrians. En raison du contexte sanitaire, les Néerlandais ne devraient pas participer à l'épreuve prochainement prévue.

3. CN Piste

Yannick POUHEY indique que la première proposition de la CN Piste concerne les règles de participation des Juniors Femmes à la Coupe de France Juniors.

La Commission Nationale Piste propose, afin d'augmenter la participation des Juniors Femmes lors de la Coupe de France Juniors, d'ouvrir la participation à ces épreuves aux sélections de Comités régionaux et départementaux ainsi qu'aux clubs, dans la limite de 24 participantes pour une piste de 250 m (20 participantes pour une piste de 200 m).

La priorité sera laissée aux Comités régionaux d'engager un coureur sous ses couleurs.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Yannick POUHEY observe que la seconde proposition concerne le demi-fond.

Sur le fondement d'une disposition de la loi du 17 juin 2020 permettant aux fédérations de modifier leur réglementation pour faire face aux conséquences des mesures prises pendant l'état d'urgence sanitaire et dans le souci de permettre aux acteurs du Demi-Fond de mener à bien la formation en cours de nouveaux entraîneurs, la Commission Nationale Piste propose de prolonger d'un an la période de mise en conformité avec la réglementation UCI :

3.2.195 Les entraîneurs âgés au maximum de 70 ans (dans l'année) doivent présenter une licence FFC d'entraîneur ainsi que le permis de conduire à moto avec un certificat médical d'aptitude physique à cette pratique. À compter du ~~1/01/2021~~ 1/01/2022, l'âge maximum requis pour les entraîneurs sera, conformément à la réglementation UCI, de 65 ans dans l'année.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

4. CN Cyclisme féminin

Marie-Françoise POTEREAU indique à titre d'information que la reprise de la Coupe de France se déroule de façon très satisfaisante. Elle relate par ailleurs une récente visite auprès du Tour de l'Ardèche, qui est une épreuve qui monte en qualité. Enfin, dans le cadre de l'arrivée du Tour de France, l'association Vélo Longchamp s'est manifestée auprès de la FFC. La collaboration se traduira par un événement 100 % féminin le 19 septembre 2020.

5. Trophée Label d'Or

Anne LE PAGE explique que la FFC a perdu le dernier organisateur du Trophée Label d'Or, qui comporte à ce jour deux étapes. Elle demande si le BE souhaite identifier un troisième organisateur, ou bien s'il est préférable de valoriser les participants des deux premières étapes en accordant un bonus valable pour l'édition 2021.

Jean-Michel RICHEFORT annonce que les membres de la commission préconisent d'accorder un bonus aux participants 2020 pour le Trophée Label d'Or 2021.

Yannick POUHEY estime que cette solution ne serait pas très équitable sportivement.

Le Président propose de récompenser les participants 2020 comme prévu initialement, tout en accordant des points bonus, qui sont stimulants.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

VI. FINANCES

Bénédicte FOUBERT-LAUTROUS estime qu'il conviendrait d'arrêter une date limite concernant les demandes de remboursement émanant des organisateurs, suite à l'annulation d'épreuves.

Ludovic SYLVESTRE note que tant que la saison Route n'est pas finie, il est délicat de mettre en place une date butoir.

Le Président explique que la date butoir doit correspondre à la date de fin de saison, soit le 30 novembre 2020 (pour toutes les disciplines sauf le cyclocross).

Bénédicte FOUBERT-LAUTROUS évoque par ailleurs le sujet des labels. Le reversement aux comités régionaux est bloqué pour l'instant. Elle demande s'il faut attendre de recevoir l'intégralité des paiements avant de reverser aux comités régionaux.

Le Président suggère d'effectuer le reversement aux comités régionaux qui sont à jour.

Bénédicte FOUBERT-LAUTROUS aborde en outre le sujet du test de Kaptio. Le projet ne sera pas mis en route tant qu'il reste des erreurs et que tout n'est pas testé. Avec CEGID, le litige se poursuit concernant les bugs et autres problèmes de paramétrage. Le service maintenance de CEGID ne parvient pas à régler le bug, qui contribue à faire perdre du temps à la FFC. Une d'intervention de CEGID devrait avoir lieu en octobre 2020.

Par ailleurs, le budget sera présenté le 15 octobre 2020. Tous les chiffres doivent être retournés au 2 octobre au service financier. Les consignes consistent à réaliser un budget à périmètre équivalent à celui de 2020, avec un résultat équivalent.

Bénédicte FOUBERT-LAUTROUS présente ensuite le nouveau processus de facturation à la FFC, ainsi que la procédure de relance. La facture sert de document commercial, comptable et juridique. Lorsque les clubs ou les collectivités reçoivent une facture, elles ont obligation de les régler de suite. C'est la facture qui déclenche l'obligation de paiement. Les premières et deuxièmes relances sont mises systématiquement en copie à tous les services. La troisième relance correspond à une mise en demeure, qui n'est envoyée qu'en cas d'accord du vice-président et de la direction associée.

Bénédicte FOUBERT-LAUTROUS poursuit sa présentation avec le cahier des charges concernant l'optimisation des stocks. Du 6 au 9 juillet 2020, des phases de tri et d'archivage ont eu lieu. L'objectif global consiste à améliorer la gestion des stocks, la disponibilité du matériel, la gestion globale du matériel, puis à gagner du temps et à identifier de l'espace supplémentaire. Par exemple, il est prévu l'acquisition de racks de roues pour le local stockage au niveau 0. À l'espace mutualisé entre la DAS et la DTN, il est prévu d'envisager l'achat ou la location de containers pour stocker du matériel utilisé rarement.

VII. REVUE DE PROJETS

Le Président évoque les travaux sur le projet Bike'N Connect. Il semble particulièrement important de bien repérer le champ d'activité à activer sur cette démarche. Le cahier des charges est en train d'être élaboré. Sur Bike'N Connect, le volet cyclo sport existe et semble fonctionner de façon satisfaisante. L'enjeu consiste à faire de Bike'N Connect une plateforme englobant l'ensemble des activités de la FFC, pour l'ensemble des clubs et l'ensemble des comités. Cela implique de sortir du positionnement exclusivement cyclo sport. Le point clef concerne la possibilité de vendre des produits et services à partir de la plateforme. Le contrat pourra prévoir un système de commissionnement pouvant rémunérer plusieurs parties. Il est essentiel que demain, les clubs puissent se servir de la plateforme pour réaliser des ventes.

Christophe MANIN confirme que dès 2021, une quarantaine de produits pourraient être mis à la vente à titre d'expérimentation sur cette plateforme, dans un esprit de multi disciplines.

Le Président ajoute qu'au-delà de la partie commerciale et de la partie communautaire, les aspects de partenariats sont également importants. Les partenaires de Bike'N Connect ou de la FFC pourront ainsi offrir leurs produits sur la plateforme, moyennant commissionnement. Différentes extensions peuvent ensuite être imaginées, comme le développement d'un partenariat avec des réseaux de vélocistes pouvant proposer des réductions en lien avec la licence.

Le Président conclut sa présentation avec un état des lieux de la réflexion sur le sujet du partenariat avec Michelin.

VIII. REUNION DES PERSONNELS ADMINISTRATIFS DES COMITES REGIONAUX

Yannick POUHEY indique que la réunion des personnels administratifs des comités régionaux aura lieu à travers deux visioconférences de deux heures chacune. La première se tiendra le 11 septembre 2020 de 14 heures à 16 heures avec Fabien RAFFOUX en tant qu'animateur. La seconde session aura lieu le 17 septembre 2020 de 14 heures à 16 heures. ; elle sera animée par Bénédicte FOUBERT-LAUTROUS, Christophe LAVERGNE, Ludovic SYLVESTRE et Yannick POUHEY. Ces séances seront enregistrées. Si nécessaire, une troisième séance pourra être organisée pour préciser certains éléments. Un compte-rendu détaillé de ces réunions sera réalisé dans le cadre du prochain BE.

IX. CALENDRIER DES ÉPREUVES OFFICIELLES

Anne LE PAGE présente les épreuves officielles. Il est proposé que les Championnats de France Masters Piste, qui devaient se tenir en 2020 à Bourges, soient reportés à 2021.

S'agissant du TFJC, il est proposé de décaler l'épreuve du 9 au 11 juillet 2020. Pour la saison 2021-2022 en cyclocross, il est proposé d'attribuer la dernière manche de Coupe de France à Andrézieux-Bouthéon.

Ces propositions sont adoptées à l'unanimité.

X. QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Sylvain DUPLOYER évoque le sujet des Championnats du monde de BMX à Vérone et s'interroge sur la stratégie à suivre concernant la participation des pilotes français.

Le Président rappelle que l'équipe de France n'y participera pas.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16 heures 05.

La prochaine réunion est prévue le jeudi 15 octobre 2020 à 8 h 30 au siège fédéral.

Le Président

Michel CALLOT

Le Secrétaire général

Yannick POUHEY